

**Restitution aux héritiers,
de l'œuvre d'Henri Matisse
Mur rose [de l'hôpital d'Ajaccio],
1898**

Jeudi 27 novembre 2008

Contacts Presse

Ministère de la Culture
et de la Communication
Département de l'information
et de la communication

Service de presse :
01 40 15 83 31
service-de-presse@culture.gouv.fr

Direction des musées de France

Christine André
01 40 15 35 97
christine.andre@culture.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
**Culture
Communication**

Sommaire

Communiqué de presse - P.1

Discours de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication - P.2

Historique du tableau d'Henri Matisse, *Mur rose [de l'hôpital d'Ajaccio]* - P.4

Les MNR - Musées Nationaux Récupération - P.5

Tableau des œuvres de la Récupération artistique restituées depuis 1997 - P.7

The Maguen David Adom UK - P.8

Le Maguen David Adom Israël - P.9

Le Mur rose [de l'hôpital d'Ajaccio], 1898 - P.10

Communiqué
de presse

**Christine Albanel, ministre de la Culture
et de la Communication, procédera
à la restitution d'une peinture d'Henri Matisse,
volée en Allemagne pendant la
Seconde guerre mondiale**

Jeudi 27 novembre à 12 heures,
au Ministère de la Culture et de la Communication



Dans le cadre de la politique française de recherche de provenance, d'information et de restitution des œuvres d'art volées durant la Seconde guerre mondiale, Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, restituera aux héritiers d'Harry Fuld Jr, *Le Mur rose, [de l'hôpital d'Ajaccio]*, 1898, peinture d'Henri Matisse, jeudi 27 novembre 2008 à 12 heures.

Cette restitution a été rendue possible grâce à la politique de la France qui, dès 1997, a développé, sur les sites internet du Ministère de la Culture et de la Communication et sur celui du Centre Pompidou, une base en ligne dite MNR (Musées nationaux récupération) concernant les œuvres retrouvées en Allemagne après la chute du III^{ème} Reich, rendues à la France et confiées à la garde des musées nationaux.

Cette oeuvre figurait il y a quelques semaines encore à l'exposition « A qui appartenaient ces tableaux ? », présentée, à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère des Affaires Etrangères, successivement au Musée d'Israël à Jérusalem et au Musée d'art et d'Histoire du Judaïsme à Paris en 2008.

Ce sont les informations fournies par la base MNR sur cette peinture d'Henri Matisse qui ont permis son identification par une historienne travaillant pour la succession d'Harry Fuld Jr., propriétaire allemand volé par les autorités nazies en 1941. Ce tableau sera restitué à la fondation Magen David Adom UK, héritière d'Harry Fuld Jr.

Contacts presse

Département de l'information et de
la communication
01 40 15 80 55
service-de-presse@culture.gouv.fr

Direction des musées de France
Christine André
01 40 15 35 97
christine.andre@culture.gouv.fr

Paris, le 24 novembre 2008

Discours de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication,

prononcé à l'occasion de la restitution du tableau de Henri Matisse, *Le Mur rose, [de l'hôpital d'Ajaccio]*.

Paris, le 27 novembre 2008

Messieurs les Ambassadeurs,
Madame la Directrice des Musées de France,
Monsieur le Directeur des Archives diplomatiques,
Monsieur le Président du Centre Pompidou,
Monsieur le Président de MAGEN DAVID ADOM Grande-Bretagne,
Monsieur le Directeur Général de MAGEN DAVID ADOM Grande-Bretagne,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui est un moment rare :
Parce qu'elle porte avec elle le souvenir d'heures très sombres de l'histoire humaine,
Parce qu'elle témoigne du travail de mémoire et de justice accompli contre l'inacceptable.

Restituer la très belle œuvre de Matisse, *Mur rose, de l'Hôpital d'Ajaccio*, à ses propriétaires, les héritiers de M. Harry Fuld Jr, c'est donc à la fois se souvenir et réparer, enfin.
J'en suis particulièrement émue.

A la Libération, nous le savons, il y eut le choc absolu de la découverte par tous de la Shoah, cette tragédie que les mots peinent à dire.
Mais il y eut également la découverte de la dépossession, de la spoliation, ces infamies précédant la barbarie.

Ce temps du savoir, il a aussi été celui de la réparation.
Dès l'après-guerre, avec le retour en France de 60 000 œuvres spoliées, un immense travail de recherche de l'administration française s'est ouvert pour les rendre à leurs propriétaires.
Il a permis, en l'espace de 5 ans, d'en restituer 45 000.

Sur les 15 000 restantes, 2 000 œuvres d'exception ont été confiées provisoirement à la garde des musées sur un inventaire particulier sous le signe MNR, Monuments Nationaux Récupération.

Ce travail de mémoire et de justice, il est toujours le nôtre, aujourd'hui encore.
Le Président Jacques Chirac l'a rappelé avec force en 1995 lors des commémorations de la Rafle du Vel d'Hiv'.
C'est pourquoi la France a décidé de relancer cette politique de restitution exemplaire.

Ainsi sont nées : en 1997, la mission Mattéoli sur la spoliation des Juifs en France, en 1999, la Commission d'Indemnisation des Victimes des Spoliations qui étudie les demandes de restitution de biens de toute nature, et, en 2000, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Ainsi les services du Ministère de la Culture se sont-ils tous mobilisés :
Dès 1997, des expositions sur les « MNR » ont été organisées, aussi bien dans les grands musées qui les conservaient (Louvre, Orsay, Pompidou, Manufacture de Sèvres) que dans les musées de province où certaines étaient en dépôt,
Une base de données cataloguant toutes les œuvres « MNR » a été réalisée et mise en ligne,
Un catalogue « papier » de ces œuvres a été publié. Comme la base internet, il comporte un historique aussi complet que possible, aidant au repérage par les propriétaires, et des informations permettant aux ayants-droits d'étayer leurs demandes de restitution,

Un ouvrage, en 2000, a été publié sur le pillage de l'art en France pendant l'Occupation et la situation des 2 000 œuvres confiées aux musées nationaux. Ce travail est une contribution remarquable de la direction des Musées de France et du centre Pompidou aux travaux de la mission Mattéoli.

Tout cela fait connaître et protège du silence.

Là est le sens de la politique française de recherche de provenance, d'information et de restitution des œuvres d'art volées durant la seconde Guerre Mondiale.

Sur cette voie, vous le savez, mes convictions intimes et mon engagement sont sans faille.

C'est pourquoi je tenais tout particulièrement à l'exposition « A qui appartenaient ces tableaux ? ».

Présentée en 2008 au Musée d'Israël, à Jérusalem, elle vient de se terminer au Musée d'art et d'histoire du judaïsme, à Paris.

Cinquante-trois tableaux, de provenance et de parcours tous singuliers, la composaient.

Around d'eux, l'histoire était racontée : celle des pillages et des processus de spoliation, puis celle des restitutions et de leurs procédures.

Around d'eux, surtout, une question : « A qui appartenaient-ils ? »

Parmi ces 53 tableaux, parmi ces 53 interrogations, vous le savez, il y avait *Le mur rose de Matisse*, peint à Ajaccio en 1898.

Ce *Mur Rose*, dont, aujourd'hui, l'histoire est recomposée.

En 1914, le tableau est acheté lors de la vente de la « Peau de l'Ours », qui mit notamment sur le marché des œuvres importantes du fauvisme.

Ramené à Francfort, il est alors marqué du tampon des douanes françaises.

Harry Fuld Senior en fait ensuite l'acquisition.

En 1937, son fils Harry Fuld Junior décide de fuir l'Allemagne et s'installe en Grande-Bretagne.

Les œuvres de sa collection tombent alors sous le coup de la loi du 25 novembre 1941 qui déchoit de leur nationalité les juifs allemands émigrés et confisque leurs biens au profit du reich allemand.

Quand l'œuvre est retrouvée, en 1948, le mystère est total.

Elle est retrouvée près de Tübingen, dans une cache constituée par un officier SS, Kurt Gerstein, qui s'est suicidé en prison en 1945. Chargé de l'approvisionnement des camps d'extermination en Zyklon B, il avait cherché à avertir le Pape et les Alliés du déroulement de la solution finale.

Personnage ambigu, il a été interprété par Michel Piccoli dans *Le Vicaire*, au théâtre de l'Athénée, en 1963, et se trouvait au cœur du film de Costa Gavras, *Amen*, réalisé en 2002.

En 1949, sur la foi du tampon des douanes françaises, le tableau de Matisse est donc envoyé à Paris, où il est confié à la garde des musées nationaux en 1951.

Ce n'est que 58 ans plus tard que le fil de son histoire est renoué, quand une historienne allemande, Madame Marina Blumberg, fait le lien entre le MNR R 5 P, publié sur la base internet, et le tableau de Harry Fuld, Paysage avec mur, grâce à une photographie fournie par M. Fuld lui-même dans sa demande d'indemnisation.

Elle ouvre ainsi la voie à la reconstitution d'un pan d'histoire, permettant la restitution du tableau à ses héritiers.

Je tiens ici à saluer la qualité de la coopération culturelle internationale entre les services de l'Etat, le centre Pompidou, les historiens et les avocats des demandeurs.

La volonté d'information, le patient travail de recherche de preuves et d'indices ont ainsi permis d'établir la pleine et entière propriété de Monsieur Fuld sur ce tableau.

Aujourd'hui, avec la restitution du *Mur rose* de Matisse, nous avons une réponse heureuse à la question titre de l'exposition du musée d'histoire et d'art du judaïsme, A qui appartenaient ces tableaux ?

Avec elle, s'ajoute une belle page à notre travail de mémoire et de justice.

Avec elle, de nouveaux espoirs se font jour : celui d'une politique de restitution poursuivie, celui d'une histoire éclaircie.

Mur rose [de l'hôpital d'Ajaccio], peinture de 1898 d'Henri Matisse

Parmi les 53 œuvres présentés lors de l'exposition « A qui appartenaient ces tableaux » à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère des Affaires Étrangères, successivement au Musée d'Israël à Jérusalem et au Musée d'art et d'Histoire du Judaïsme à Paris, figurait une peinture de Matisse, *Le mur rose [de l'hôpital d'Ajaccio]*, peint en 1898 à Ajaccio pendant le séjour de l'artiste.

La restitution qui s'opère aujourd'hui fournit une réponse particulièrement heureuse à la question posée par le titre de cette exposition.

Cette action de justice a été rendue possible grâce à la politique pionnière de la France qui, dès 1997, a développé, sur les sites internet du ministère de la Culture et de la Communication et sur celui du Centre Pompidou, une base en ligne des œuvres retrouvées en Allemagne après la chute du III^e Reich, rendues à la France et confiées à la garde des Musées nationaux. C'est la présence documentée de cette peinture de Matisse dans la base des MNR (Musées nationaux récupération) qui a permis son identification par une historienne allemande, chargée par la succession d'un industriel de Francfort-sur-le-Main, Harry Fuld Jr. (1911-1963), de retrouver les éléments de sa collection qui, en tant que juif et ressortissant allemand exilé à Londres depuis 1937, lui avaient été volés par les autorités nazies en 1941.

Ce Matisse fut retrouvé en 1948 près de Tübingen, par la gendarmerie nationale en Zone française d'occupation, dans une cache constituée par l'officier SS Kurt Gerstein, personnage controversé, connu pour avoir, tout à la fois, contribué à l'approvisionnement des camps d'extermination en gaz Zyklon B et s'être résolu à informer les Alliés du déroulement de la Solution Finale. Lors de la découverte de l'œuvre, Kurt Gerstein était déjà mort : après son arrestation en Allemagne, transféré en France, il s'était suicidé à la prison du Cherche-Midi en juillet 1945. Le Matisse fut orienté par erreur vers Paris, sur la foi d'un cachet des douanes françaises apposé à son revers, interprété à tort comme ayant été porté pendant l'Occupation. Interrogée dans le cadre de l'enquête, sa veuve supposait que Kurt Gerstein tenait cette peinture - ainsi que quelques autres - d'un camarade d'enfance, Hans Lange, marchand de tableaux à Berlin, repeneur de la célèbre maison de vente de Paul Graupe, et principal liquidateur des collections juives spoliées en Allemagne.

La succession de Harry Fuld Jr. établit qu'après avoir été saisie par les autorités du Reich en novembre 1941, la collection fut confiée à Lange pour être dispersée. Cette collection était ancienne : Harry Fuld Jr (1911-1963) la tenait de son père, Harry Fuld (1879-1932) qui, accidentellement décédé en 1932, l'avait constituée au début du XX^e siècle.

Le Matisse, après avoir figuré dans une exposition à la Galerie Druet en 1906, avait été acheté par un groupe de jeunes collectionneurs parisiens qui organisèrent une vente aux enchères, bien connue de l'histoire de l'art : la vente de « La Peau de l'Ours », en mars 1914, mit sur le marché des œuvres importantes du fauvisme et des années qui le précédèrent. Un exemplaire annoté du catalogue de la vente a été signalé par un historien de l'art américain, Michael Fitzgerald, aux Archives Matisse. Il permet de reconstituer le départ du Matisse vers l'Allemagne et d'expliquer la présence du cachet des douanes. La peinture fut achetée par un des plus importants marchands d'outre-Rhin, Justin Thannhauser, dont Harry Fuld père a pu être le client. Ce Matisse est évoqué par *Kunstblatt*, le célèbre magazine de Paul Westheim, dans un article du critique Georg Swarzenski à propos de la collection Fuld, en 1918, puis en 1931, dans ce même journal, dans une déclaration de Harry Fuld à propos de sa collection. Tous ces faits, en partie apportés par la succession de Harry Fuld Jr, ont été complétés tant par l'historien de l'art spécialiste de Matisse en Allemagne, Peter Kropmanns, que par Florent Brayard, chercheur au CNRS (Centre Marc Bloch Berlin) historien spécialiste de Gerstein, que par les Archives Matisse. Ils reposent sur de nombreuses sources documentaires et archivistiques qui permettent désormais de reconstituer, de façon à peu près continue, le pedigree de cette peinture de Matisse.

Ainsi, la mission de recherche qu'entreprennent les musées français sur la provenance des œuvres, trouve avec ce Matisse un heureux aboutissement, facilité par une collaboration culturelle internationale exemplaire.

Les MNR Musées Nationaux Récupération

Le sigle MNR – pour Musées Nationaux Récupération – désigne un ensemble de 2 000 œuvres volées pendant la deuxième guerre mondiale qui ont pour point commun d'être revenues d'Allemagne en France.

1. Pillage et récupération

En janvier 1943 une déclaration solennelle des Alliés annonçait la détermination des gouvernements des nations alliées à mettre en échec les méthodes d'expropriation pratiquées par les pays en guerre en se réservant le droit de déclarer non valables tous les transferts, ou transactions, relatifs à la propriété, aux droits, aux intérêts de quelque nature qu'ils soient, qui se trouveraient dans les territoires occupés. Cet avertissement s'appliquait tant aux transferts ou transactions se manifestant sous forme de pillage avoué ou de mise à sac, qu'aux transactions d'apparence légale, même lorsqu'elles se présentaient comme ayant été effectuées avec le consentement des victimes.

Cette déclaration solennelle est à la base des principes législatifs et réglementaires qui ont permis la récupération des œuvres d'art en Allemagne et, dans la mesure du possible, à leur restitution aux familles spoliées.

Dès la fin de la guerre, les institutions et les particuliers allemands durent déclarer les œuvres d'art en leur possession provenant de pays occupés. Dans le cadre de la réparation des dommages de guerre, la France, la Belgique et les Pays-Bas avaient fait admettre aux autres puissances alliées que ces œuvres devaient retourner dans leur pays d'origine. Par ailleurs en France, une Commission de récupération artistique fut chargée de recueillir toutes les demandes de restitution présentées par des particuliers ou des institutions dont des œuvres avaient été confisquées en France, que ce soit par voie de pillage ou de spoliation découlant de mesures de discrimination raciale : un signalement en fut publié dans le Répertoire des biens spoliés.

60 000 objets revinrent ainsi en France, le travail efficace de la Commission de récupération artistique permit d'en rendre 45 000 à leurs légitimes propriétaires.

2. Les M.N.R.

En 1949, il semblait que toutes les informations dont on pouvait disposer avait été exploitées pour mettre en œuvre les restitutions. La Commission de récupération artistique mit fin à ses activités et les dossiers de récupération furent confiés à l'Office des biens et intérêts privés, qui dépendait du ministère des Affaires étrangères.

60 000 œuvres avaient été récupérées en Allemagne, et 45 000 avaient pu être rendues. Restait donc à déterminer le sort des 15 000 œuvres qui n'avaient pas été réclamées ; soit, pour celles qui avaient été volées, parce qu'il n'avait pas été possible de déterminer l'identité des propriétaires, soit, parce qu'elles avaient fait l'objet de transactions légales, pour certaines mêmes dans le cadre d'actes patents conclus de plein gré. Il fut décidé qu'une partie de ces œuvres serait confiée aux musées nationaux afin d'éviter une mise sur le marché qui aurait amené beaucoup d'entre elles à quitter le territoire national.

Le décret de 1949 fixa les conditions dans lesquelles ces choix seraient faits et comment les musées se verraient confier la garde précaire des œuvres sélectionnées.

Les 15 000 œuvres furent examinées par deux commissions, dites « commissions de choix », qui avaient pour mission de sélectionner, l'une parmi les objets d'art, l'autre parmi les livres, les œuvres qui présentaient le plus d'intérêt afin de les préserver. 13 000 objets non retenus furent mis en vente par l'administration des Domaines afin de financer l'effort de reconstruction nationale.

Les 2 000 œuvres retenues de 1949 à 1951, parmi lesquelles environ 1 000 tableaux, furent remises à la garde des musées nationaux. Elles furent exposées, pour la plupart, au château de Compiègne jusqu'en 1954.

Elles sont aujourd'hui réparties dans de nombreux musées français sur tout le territoire. Les ensembles les plus importants sont conservés au Louvre, à Orsay et au musée national d'art moderne.

Ainsi les services du ministère de la Culture se sont-ils tous mobilisés :

- Dès 1997, des expositions sur les « MNR » ont été organisées, aussi bien dans les grands musées qui les conservaient (Louvre, Orsay, Pompidou, Manufacture de Sèvres) que dans les musées de province où certaines étaient en dépôt.
- Une base de données cataloguant toutes les œuvres « MNR » a été réalisée et mise en ligne en 1996, est accessible à partir du site du ministère de la Culture et de la Communication.
- Un ouvrage, en 2000, a été publié sur le pillage de l'art en France pendant l'Occupation et la situation des 2 000 œuvres confiées aux musées nationaux. Ce travail est une contribution remarquable de la direction des Musées de France et du centre Pompidou aux travaux de la mission Mattéoli.
- Un catalogue « papier » des peintures a été publié en 2004. Comme la base internet, il comporte un historique aussi complet que possible, aidant au repérage par les propriétaires, et des informations permettant aux ayant-droits d'étayer leurs demandes de restitution.

Œuvres de la Récupération artistique restituées depuis 1997

Numéro d'inventaire	Description	Restitué à	Date
R 1 P	Gleizes, <i>Paysage avec personnages</i>	Ayants droit Kann	1997
R 1 D	Picabia, <i>Nègre Pie</i>	Ayants droit Kann	1998
R 20 P	Foujita, <i>Deux femmes nues</i>	Ayants droit Schwob d'Héricourt	1998
R 14 P	Utrillo, <i>La rue du Saint-Genis à Montmartre</i>	Ayants droit Roger Bloch	1998
MNR 214	Monet, <i>Nymphéas</i>	Ayants droit Paul Rosenberg	1999
MNR 277	Moretto, <i>La Visitation</i>	Ayants droit Gentili di Giuseppe	1999
MNR 290	Strozzi, <i>La Sainte Famille</i>	Ayants droit Gentili di Giuseppe	1999
MNR 305	Tiepolo, <i>Alexandre et Campaspe chez le peintre Apelle</i>	Ayants droit Gentili di Giuseppe	1999
MNR 798	Magnasco, <i>Joueur de cartes</i>	Ayants droit Gentili di Giuseppe	1999
Rec 73	Carriera, <i>Portrait de femme</i>	Ayants droit Gentili di Giuseppe	1999
MNR 622	Maître de la Mort de Saint Nicolas de Münster, <i>Le Calvaire</i>	Ayants droit Seligmann	1999
MNR 853	Weyden, <i>La Vierge à l'Enfant</i>	Ayants droit Bacri	1999
MNR 247	Luca di Tomme, <i>Saint François d'Assise</i>	Ayants droit Seligmann	2000
MNR 248	Luca di Tomme, <i>Saint Michel</i>	Ayants droit Seligmann	2000
MNR 937	École de Van Orley, <i>L'Arrestation du Christ</i>	Ayants droit Seligmann	2000
RFR 65	Buste en bronze d'après Girardon	Ayants droit Rothschild	2000
RFR 63	Pigalle, <i>L'Enfant à la cage</i>	Ayants droit Rothschild	2000
RFR 64	Pigalle, <i>La Fillette à la pomme et à l'oiseau</i>	Ayants droit Rothschild	2000
OAR 516	Vitrail <i>Tête de femme</i>	Ayants droit Kann	2000
OAR 517	Vitrail <i>Un moine</i>	Ayants droit Kann	2000
OAR 518	Vitrail <i>Deux têtes de vieillard</i>	Ayants droit Kann	2000
OAR 423	Collier en argent	Ayants droit Rothschild	2000
OAR 424	Chaîne en argent et bronze	Ayants droit Rothschild	2000
OAR 425	Ceinture en bronze	Ayants droit Rothschild	2000
MNR 809	Courtois (genre de), <i>Bataille contre les Turcs</i>	Ayants droit Lehmann	2002
MNR 821	Vernet, <i>Un Port de mer</i>	Ayants droit Lehmann	2002
MNR 320	Ser Giovanni, <i>Jeune homme allongé</i>	Ayants droit Rothschild	2003
R 2 P	Léger, <i>La Femme en rouge et vert</i>	Ayants droit Rosenberg	2003
R 16 P	Picasso, <i>Tête de femme</i>	Ayants droit Kann	2003
MNR 842	Vigée LeBrun (d'après), <i>Portrait de l'artiste</i>	Ayants droit Cassel	2003
MNR 847	École suisse XIX ^e s., <i>Gorge montagneuse</i>	Ayants droit Cassel	2003
MNR 731	Teniers le Jeune, <i>Prince sur une galère en train d'appareiller</i>	Ayants droit Jaffé	2005
MNR 338	Romney (attribué à), <i>Portrait de M^{me} Beresford</i>	Ayants droit Jaffé	2005
MNR 286	Guardi, <i>Le Grand Canal à Venise</i>	Ayants droit Jaffé	2005
R 21 P	Mauny, <i>La plage de Trouville</i>	Ayants droit Lange	2005
R 7 P	Moreau L.A. <i>L'enfant blond</i>	Ayants droit Monteux	2005
	Canaletto, <i>Vue de la Salute depuis l'entrée du Grand Canal</i>	Acquis par Strasbourg dans le cadre d'une transaction avec les ayants droit Altmann	2005
MNR 633	Paul Cézanne, <i>Baigneurs</i> , lithographie aquarellée	Ayants droit Kann	2005
MNR 482	Van Ostade, <i>Intérieur d'auberge</i>	Ayants droit Jaffé	2006
OAR U 45	Reliure persane de hadith	Ayants droit Unger	2008
R 5 P	Matisse, <i>Le mur rose</i>	Ayants droit Fuld	2008

À la suite d'une restitution de 28 œuvres par la République fédérale d'Allemagne en 1994, un tableau et six œuvres graphiques ont été rendus directement à leurs ayants droit.

Description	Restitué à
Gauguin, <i>Paysage avec falaises</i>	Ayants droit Leonino de Rothschild
Corot, <i>Lisière de bois</i>	Ayants droit Raphaël
Corot, <i>Paysage</i>	Ayants droit Raphaël
Cross, <i>Étude de paysage avec grand ciel</i>	Ayants droit Raphaël
Cross, <i>Paysage avec étang</i>	Ayants droit Raphaël
Harpignies, <i>Rivages boisés</i>	Ayants droit Raphaël
Harpignies, <i>Vallée avec cours d'eau</i>	Ayants droit Raphaël

The Magen David Adom UK



Supporting Israel's Medical Emergency Service

The Friends of Magen David Adom in Great Britain (now Magen David Adom UK) was formed in 1949, following the War of Independence and donated 7 ambulances to Israel in its first year.

MDA UK is the second largest fund raising society, after the United States, collecting approximately \$10m per annum. MDA operates from two offices in the UK, in London and Manchester, receiving support from both the Jewish and non-Jewish communities around the country, through both major fund raising events and local community activities. MDA UK has been funding many important and innovative projects for MDA Israel.

MDA UK provides 15 to 20 ambulances each year, including 2 and 4 bed blood mobiles and armoured ambulances and is the first society to fund the purchase of 100 new 3 wheel 'Piaggio' paramedic bikes. MDA UK was the lead Friends' society to raise funds for the establishment of the National Blood Centre in Israel.

MDA UK continues to drive forward innovation within MDA Israel for the best technology to provide the world's best medical emergency service. MDA UK has been funding a Command and Control project which combines the latest GPS systems linking stations and ambulances to ensure the fastest response times possible. MDA UK also is funding overseas projects to enable MDA Israel to deliver ground breaking medical services to countries without a public medical infrastructure.

MDA UK is led by a committed Board of Directors / Trustees, with the support of a small and dedicated team of staff, whose aim is to help MDA Israel to meet its obligations to Israel and its people.

For more information about MDA UK, please contact:

Mr. David Grossman
Administrative Director
Magen David Adom UK
Shield House
Harmony Way
London
NW4 2BZ
UK
Tel: +44 20 8201 5900
Fax: +44 20 8201 5901
Email: david@mdauk.org

Le Maguen David Adom Israel



Le Maguen David Adom Israel (l'Etoile de David Rouge) est la société nationale de soins d'urgences médicales en Israël opérant selon les principes de la Croix-Rouge Internationale, au sein de laquelle il a été intégré en 2006.

Créé en 1930 à Tel-Aviv, avant même la naissance de l'Etat d'Israël, le MDA est un instrument vital dans la politique de santé de l'Etat. Ses fonctions ont été formalisées par une loi votée devant le parlement israélien (la Knesset) en 1950.

Outre ses activités de société de Croix-Rouge (assistance morale et matérielle aux prisonniers de guerre, recherche de disparus), le MDA est chargé des premiers secours à la population civile (accidents de la route, accidents domestiques, noyades, accouchements, accidents de masse nécessitant un plan rouge, catastrophes naturelles). Le Maguen David Adom fonctionne avec plus de 2 000 salariés et 12 000 bénévoles, reliés 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 aux centrales d'appels d'urgences qui couvrent l'intégralité du pays.

De plus, le MDA a été chargé par le gouvernement israélien des services de la transfusion sanguine, depuis la collecte du sang jusqu'à l'élaboration de produits dérivés les plus sophistiqués. La banque centrale du sang (inaugurée en 1987) ainsi que le centre de fractionnement, se situent à l'hôpital Tel Hashomer de Tel-Aviv où travaillent 180 chercheurs et techniciens.

Les compétences et le savoir faire des équipes du MDA, mondialement reconnues, lui ont permis d'intervenir lors de catastrophes sanitaires naturelles à travers le monde : tremblement de terre en Turquie, en Amérique centrale, Tsunami en Asie du sud-est, aide aux victimes du conflit au Rwanda. Le Maguen David Adom intervient même dans des pays qui n'ont pas de relations diplomatiques avec l'Etat israélien.

Le MDA en Israël est soutenu financièrement par des sociétés Amies, dont le MDA Grande-Bretagne et le MDA France. Partout dans le monde, ces associations œuvrent afin de lui permettre d'acquérir les moyens d'un fonctionnement toujours plus efficace (110 stations de premiers secours couvrent le pays, 750 ambulances classiques, 40 ambulances de soins intensifs, et deux hélicoptères médicalisés).

Comme toutes les sociétés de Croix-Rouge nationales le Maguen David Adom assure la formation de secouristes dans la population, en particulier au niveau des jeunes volontaires. Elle est seule à être habilitée à délivrer des diplômes de secouristes. Le MDA Israël vient de créer l'Institut international du Maguen David Adom pour partager ses connaissances à une échelle mondiale.

Docteur Lazare Kaplan
Président

Maguen David Adom France

40 rue de Liège
75008 Paris
01 43 87 49 02
mda-france@wanadoo.fr



Mur rose [de l'hôpital d'Ajaccio], peinture de 1898 d'Henri Matisse.
Crédit : JF Tomasian © MNAM/Centre Pompidou, dist. RMN, © Succession Matisse.